



ARRÊTÉ P80/2025
FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025
AU GRADE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE

Le Maire de la Commune de GAGNAC SUR GARONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L. 522-23 à L.522-31 ;

ARRETE

ARTICLE 1 Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM – PRENOM	SITUATION ACTUELLE		
MARQUE David	REDACTEUR PRINCIPAL DE 2 ^{ième} CLASSE		

ARTICLE 2

	FEMME	HOMME	TOTAL
Agents Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	0	1	1
Agents susceptibles d'être promus (Ensemble des agents inscrits sur le tableau)	0	1	1

ARTICLE 3 Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gagnac sur Garonne, le 22 octobre 2025

Le Maire,
Michel SIMON





ARRÊTÉ P81/2025
FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Le Maire de la Commune de GAGNAC SUR GARONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L. 522-23 à L.522-31 ;

ARRETE

ARTICLE 1 Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM – PRENOM	SITUATION ACTUELLE
BOTTIN Muriel	Adjoint technique principal 2 ^{ième} classe
JULIEN Sandra	Adjoint technique principal 2 ^{ième} classe

ARTICLE 2

	FEMME	HOMME	TOTAL
Agents Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	2	0	2
Agents susceptibles d'être promus (Ensemble des agents inscrits sur le tableau)	2	0	2

ARTICLE 3 Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gagnac sur Garonne, le 22 octobre 2025

Le Maire,
Michel SIMON





ARRÊTÉ P82/2025
FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Le Maire de la Commune de GAGNAC SUR GARONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L. 522-23 à L.522-31 ;

ARRETE

ARTICLE 1 Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM – PRENOM	SITUATION ACTUELLE
ROQUES Erlinda	Adjoint technique

ARTICLE 2

	FEMME	HOMME	TOTAL
Agents Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	3	3	6
Agents susceptibles d'être promus (Ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	0

ARTICLE 3 Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gagnac sur Garonne, le 22 octobre 2025

Le Maire,
Michel SIMON

